

Le réseau Actea met un coup de projecteur sur des projets réalisés pour partager avec les membres du secteur de belles expériences.

PROJET D'AMÉLIORATION DE LA GESTION DE L'EAU ET PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT DANS LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BAM



Objectifs et activités :

Le projet vise à développer un service pérenne d'eau potable et d'assainissement en contribuant à la mise en œuvre de l'ODD6 dans la province du Bam.

De façon spécifique, il s'agit :

- D'améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la province du Bam ;
- De renforcer la maîtrise d'ouvrage communale et locale dans la gestion du service de l'eau et de l'assainissement.

Partenaires techniques :

- Département de la Seine-Maritime, à travers le programme de coopération entre le Département de la Seine-Maritime et la Communauté de Communes du Bam (CC-Bam) ;

Avec l'appui financier :

- Département de la Seine-Maritime (CD 76) ;
- Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) ;
- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE).

Budget global : 820 875 €

La coopération entre le Département Seine-Maritime et la Communauté de Commune de Bam (9 communes) date de plus de 40 ans et s'inscrit dans une vision commune et une dynamique de développement intégral portée à travers une charte qui définit ses fondements.

Dans le cadre de cette coopération, le projet d'amélioration de la gestion de l'eau et la promotion de l'assainissement dans le Bam a été initié et sa mise en œuvre effective a démarré en février 2019. En effet, face à la problématique de l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat dans les communes du Bam et les besoins énormes évalués, ce projet est considéré comme une première phase d'un programme plus large prévu sur 2 ans, en vue d'élargir les actions à de nombreuses localités cibles.

ORGANISATION DE L'ÉQUIPE DU PROJET

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Département de Seine-Maritime et la Communauté de Communes du Bam à travers respectivement la Cellule de Coopération Internationale et la Direction de la CC-Bam avec l'assistance technique de l'Association de Coopération et de Développement des Initiatives Locales (ACDIL), (correspondant du Département de Seine-Maritime) et l'ONG Eau Vive Internationale.

Les activités ont débuté en février 2019 passant par un fort travail préparatoire entre l'ensemble des partenaires technique (CC Bam, ACDIL, Eau Vive) permettant d'établir les stratégies et planning de mise en œuvre des activités.

Différents appuis externes ont été mobilisés sur le volet eau potable :

- pour la réalisation des travaux d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS), l'entreprise COBUTAM a été recrutée sur la base d'un Dossier d'appel d'offres (DAO) élaboré à partir de l'APD ;
- un bureau de contrôle a été également recruté pour le suivi et le contrôle à pied d'œuvre des travaux.

En ce qui concerne la construction des latrines, des maçons identifiés dans les villages ont bénéficiés de formation/recyclage sur différentes étapes des travaux, notamment le ferrailage, la confection des dalles, le maçonnerie de la fosse et la construction de la cabine.

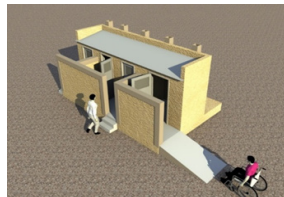
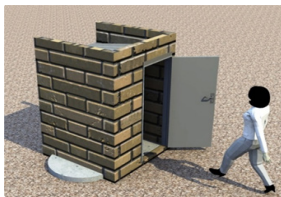
ACTIVITÉS RÉALISÉES

Axe 1 : Amélioration de l'accès à l'eau potable des populations

- Réalisation de 2 nouveaux systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS) à Gondékoubé et Koundoula dans les communes de Rollo et de Guibaré ;
- Renforcement de la production d'eau de 3 systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS) dont Bourzanga, Nasséré et Zimtanga.

Axe 2 : Promotion de l'assainissement et de l'hygiène

- Réalisation de 200 latrines familiales et de 40 latrines publiques ;
- Réhabilitation de 90 latrines familiales et de 40 latrines publiques.



Axe 3 : Renforcement de la maîtrise d'ouvrage locale dans la gestion de l'eau et de l'assainissement

- Appui à la mise en place d'un service intercommunal en charge de l'eau et de l'assainissement ;
- Appui à la mise en place d'un Comité intercommunal Eau et Assainissement ;
- Formation et sensibilisation des autorités locales pour l'appropriation et l'application de la réforme ;
- Formation des points focaux eau et assainissement des communes ;
- Organisation de voyages d'échanges ;
- Structuration et renforcement des capacités des AUE ;
- Structuration et renforcement des capacités des maintenanciers ;
- Information et sensibilisation des populations.

CHOIX DES BÉNÉFICIAIRES : UNE DÉMARCHE QUI VISE LA PÉRENNISATION DES SERVICES

Le projet a été conçu et réalisé dans le cadre de l'intercommunalité CC Bam existant à l'échelle provinciale. L'analyse des besoins a été faite sur la base d'un diagnostic préalable sur l'ensemble des 9 communes de la CC Bam en vue de prioriser les activités et les zones bénéficiaires. Les besoins en eau étant très importants dans toutes les communes, la CC-Bam a identifiés différents critères pour procéder équitablement au choix des bénéficiaires et leurs priorités :

- Critères de choix des villages bénéficiaires d'AEPS :

Le choix des sites a été guidé par une combinaison de critères clés dont la priorité est donnée aux communes dont le taux d'accès à l'eau potable est faible comparativement aux autres communes. En 2016, au montage du projet, le diagnostic réalisé présentait des communes à faible taux d'accès à l'eau potable : Bourzanga (55,6%), Rollo (70,8%), Guibaré (75,2%), Nasséré (77,7%), Kongoussi (78,2%). Ces communes étaient prioritaires, mis à part Kongoussi où la fourniture d'eau est assurée par l'ONEA ;

- Critères de choix des villages bénéficiaires de latrines :

Les réalisations des latrines familiales ont été priorisées en fonction l'expression de demande (motivation des bénéficiaires) et des besoins réels. L'accent est mis sur les ménages nécessiteux « défavorisés » s'engageant à s'équiper en latrines.

CONTRAINTES ET DIFFICULTÉS

Mise en place des AEPS

- Le contexte hydrogéologique est caractérisé par des formations cristallines : les captages par des forages sont réalisés en zones de socle dans des aquifères profonds qui ne garantissant pas toujours l'obtention de gros débits de production ;
- La mauvaise qualité de l'eau de certains forages contaminés par des métaux lourds, rendant leur eau inconsommable ;

- Sur le plan social : la conciliation des contraintes implantations techniques avec celles sociales (points d'eau souhaités par la population) non concordantes.

Construction de latrines familiales

- L'indisponibilité des maçons et leurs difficultés à respecter leur engagement et les délais de réalisation des ouvrages d'assainissement ;
- La contrainte de temps : la conciliation des délais de réalisation des actions avec l'approche participative (traduit par la mobilisation des 24 bénéficiaires en termes d'apports (fouille, agrégat, eau) et de main d'œuvre) demeurant parfois difficile.



Réhabilitation de latrines familiales semi-finies

Les réhabilitations des latrines semi-finies sur-élevées ont rencontrés certaines difficultés techniques :

- Difficilement adaptables sur le terrain ;
- Dalles SanPlat en forme de dôme représentant certaines limites ;
- Vidange manuelle limitée par la construction de cabines d'intimité sur la fosse.



Renforcement de capacité de maîtrise d'ouvrage locale

- Manque d'opérationnalisation des CC-Eau en raison de ressources limitées ;
- Difficile implication des communes dans le cadre de la mobilisation des populations, ainsi que dans le suivi des activités menées sur leur territoire.

Pour finir, malgré la mobilisation et sensibilisation des usagers, le paiement de l'eau pour assurer la gestion des forages à PMH reste difficile à pérenniser.

POINTS DE RÉUSSITE DU PROJET

Réalisation des infrastructures d'E&A

- La réalisation de nouveaux systèmes d'AEPS (à Gondékoubé, commune de Rollo, à Koundoula, commune de Guibaré, à Nasséré avec le raccordement au 25 réseau Sonabel et la réalisation d'une extension) ;
- L'amélioration du rendement de la production d'eau d'AEPS existants (Bourzanga avec le raccordement au réseau Sonabel, à Zimtanga avec le raccordement d'un nouveau forage à l'AEPS, la réhabilitation des équipements et la réfection des locaux) ;
- L'organisation de la gestion des points d'eau mis en place au niveau des AEPS (Koundoula et Gondékoubé) ;
- La mise en place de latrines en milieu scolaire offrant l'accès aux filles, garçons et personnes handicapées.



Le renforcement des capacités de maîtrise d'ouvrage locale

- La mise en place d'un service technique de l'eau et de l'assainissement au sein de la direction opérationnelle de la CC-Bam qui apporte un appui technique aux communes avec une vue plus transversale en conseils et accompagnement aux élus et acteurs locaux de l'eau et de l'assainissement ;
- La mise en place des cadres de concertation sectorielle Eau et Assainissement, un espace d'échange sur les enjeux et les problématiques de l'eau et de l'assainissement à l'échelle communale et intercommunale ;
- La formalisation du rôle des points focaux dans les communes : les soutiens multiformes du projet ont permis de les outiller et de leur donner les moyens nécessaires pour accomplir leurs missions.

Le renforcement de l'intercommunalité

- La mise en œuvre du projet à travers ce processus de l'intercommunalité a renforcé les relations et la cohésion entre les communes : « Ensemble, il y a cette solidarité, ce qui profite aux populations » selon le maire de Guibaré.
- L'intercommunalité est utilisée comme un espace ou un cadre de partage d'expériences et de complémentarité entre les différentes communes.



POUR EN SAVOIR PLUS...

Communauté des Communes du Bam (CC-Bam)

Jean Eudes SAM (Directeur)

Téléphone : (+226) 24 45 90 04

E-mail : cc-bam2012@gmail.com

*Pour plus d'informations sur le **réseau ACTEA**, rendez vous sur notre site internet (www.actea.org) ou notre page Facebook ([ACTEA-Burkina](#)).*